

COMPTE RENDU
SÉANCE
du 08 MARS 2019 à 20 h 30

L'an deux mil dix-neuf, le 08 mars, à **vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la commune d'ABELCOURT, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard JAMEY.

Date de convocation du Conseil municipal : 19/02/2019

Date d'affichage : 11/03/2019

Absente excusée : Hélène VINSONNEAU

Secrétaire de séance : Stéphanie GROSJEAN

ORDRE DU JOUR

D244/2019 : COMPTES DE GESTION COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le Receveur, Madame Nathalie CREUSOT a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures au cours de l'année 2018,

DECLARE que les comptes de gestion : du Service Assainissement et de la Commune dressés, pour l'exercice 2018, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

D245/2019 : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Damien TAUNAY, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018 de la Commune et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres et les mandats délivrés,

Considérant que M. Bernard JAMEY, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2018, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Résultat exercice 2017	Affecté à investissement 2018	Résultat exercice 2018	Résultat de clôture 31/12/2018
Investissement	- 35 430,99		18 692,52	-16 738,47
Fonctionnement	197 476,51	65 430,99	50 896,93	182 942,45
TOTAL	162 045,52		69 589,45	166 203,98

Affectation des résultats :

Le Conseil Municipal décide, sur proposition du Maire, d'affecter l'excédent de fonctionnement **de 182 942,45 €** comme suit au B.P. 2019 :

- **16 738,47 € au 1068** pour combler le déficit d'investissement
- le reste, soit **166 203,98 € au 002** résultat de fonctionnement reporté.

Le Maire s'est retiré pour le vote.

D246/2019 : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Damien TAUNAY,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018 du Service Assainissement, les titres et les mandats délivrés,

Considérant que M. Bernard JAMEY, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018 les finances du Service Assainissement en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2018, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Résultat exercice 2017	Affecté à l'investissement	Résultat exercice 2018	Résultat de Clôture au 31/12/2018
Investissement	2 711,69		-1 054,33	1 657,36
Exploitation	23 481,62		7 068,89	30 550,51
	<hr/>			<hr/>
	26 193,31		6 014,56	32 207,87

Affectation des résultats :

Le Conseil Municipal décide, sur proposition du Maire, d'affecter l'excédent de fonctionnement de **32 207,87 €** comme suit au B.P. 2019 :

- 30 550,51 € au 002 résultat de fonctionnement reporté.
- 1 657,36 € au 001 solde d'exécution d'investissement reporté.

Le Maire s'est retiré pour le vote.

D247/2019 : REVERSEMENT DIVERS ARCHIVES DONT ETAT CIVIL AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

VU l'article L 212-12 du Code du patrimoine,

VU les articles L 1421-1 et L 1421-2 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les documents pris en charge par les Archives départementales restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient compatibles,

CONSIDERANT que la commune a la possibilité d'emprunter des dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, etc.),

Il est proposé au conseil municipal

- d'accepter le dépôt aux Archives départementales des archives de la commune dont la liste suit :

Documents	Dates extrêmes
- Recensement militaire	1914-1967
- Elections	1924-1937
- Liste électorale	1956-1967
- Recensement de la population	1911-1946
- Atlas du plan d'alignement d'Abelcourt	1867
- Matrice cadastrale (7 registres)	1822-1897
- Etat de section (2 registres)	1843-1864
- Matrice des propriétés bâties et non bâties (2 registres)	1911-1942
- Documents anciens : expropriations chemin de fer, curage ruisseaux, élargissement de rues	1908-1947
- Documents anciens : Réparations du clocher, des fontaines, du mur du cimetière et du pont à bascule	1921-1930
- Vaccination	1927-1968
- Registre des déclarations de constructions nouvelles et registre des déclarations des propriétaires	1898-1974
- Registre matricule des élèves admis à l'école	1890-1947
- Enregistrement des arrivés et des départs délivrés aux étrangers	1956-1976
- Aménagement des bois communaux (procès-verbaux et carte)	1716
- Registre des délibérations (3 registres)	1909-1968

- de charger Monsieur le Maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents.

D248/2019 : ACHAT TERRAINS

Le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Michel Virion, propriétaire de plusieurs parcelles boisées dans la commune d'Abelcourt souhaite les vendre. La surface totale des parcelles est de 4 ha 37 a 68 ca.

Ces parcelles sont situées à proximité de la forêt communale, il serait donc opportun de les acheter pour augmenter la surface de forêt de la commune.

Plusieurs rencontres et échanges téléphoniques ont eu lieu entre le représentant de la commune et Monsieur Virion au cours des mois précédents.

La commune a fait procéder à l'évaluation de ces parcelles par l'ONF. Cette évaluation donne une fourchette de prix entre 7 500 € et 10 000 €.

Après négociation avec Monsieur Virion, celui-ci propose un prix de 9 200 €.

Le Conseil Municipal après délibération accepte le prix d'achat de 9 200 € et charge le Maire de signer tous actes et documents relatifs à cette opération.

D249/2019 : VENTE LOTS PARCELLES 26 27 28

Le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offre fait en octobre 2018 pour les cimes restant dans les parcelles 26, 27 et 28.

Deux habitants ont fait une proposition :

- Parcelle 26 : MATHIEU Alain pour un prix de 41,50 €
- Parcelle 27 : MONNEE Vincent pour un prix de 202 €
- Parcelle 28 : MATHIEU Alain pour un prix de 125,50 €

Après délibération, le Conseil Municipal attribue à Alain MATHIEU et Vincent MONNEE les cimes des parcelles 26,27 et 28 et charge le Maire de recouvrer les créances.

D250/2019 : VENTE DE SAPINS

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la donation de 2 parcelles à la commune par Monsieur Roger Grosjean, il y a lieu de couper des sapins qui sont déracinés, malades ou secs dans ces 2 parcelles.

Le Maire a reçu une proposition de l'entreprise Bois de la Lanterne au prix de :

- 20 € le m³ pour les bois secs
- 50 € le m³ pour les bois à transformer en charpente.

L'entreprise Bois de la Lanterne se chargera de la coupe, du débardage et de la mise en grumes de 4 mètres des bois faisant l'objet de la vente.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de vendre ces sapins à l'entreprise Bois de la Lanterne et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

D251/2019 : ADHESION AIIS 2019

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec l'Association Intercommunale d'Insertion de SAULX pour 2019. Cette convention ayant pour objet de déterminer les engagements de chaque partie dans le cadre de travaux effectués par une équipe d'AIIS (composée de salariés en insertion et d'un encadrant technique) pour le compte de la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal délibère favorablement à cette convention pour 2019 et autorise le Maire à signer celle-ci avec les modalités ci-dessous :

- Adhésion : il est décidé de verser 250 €, comme l'an passé
- Réalisation de travaux : AIIS s'engage à réaliser les travaux après acceptation du devis, à assurer la sécurité du chantier et des équipes et à contracter une assurance responsabilité civile et à la fournir en cas de demande.

Les chantiers importants feront l'objet d'une facturation spécifique qui détaillera la réalisation des travaux.

- Obligations de la commune : La commune s'engage à mettre à disposition d'AIIS un local décent pour le repas de midi de l'équipe ainsi que l'accès à des sanitaires.

- Tarifs et paiement : Les tarifs 2019 sont les suivants :

A/ Equipe mobile (maçonnerie) : sur devis

B/ Equipe rénovation/décoration (secteur de Ronchamp / Champagne / Héricourt) : sur devis

C/ Equipes entretien communal/espaces verts : 280 € par jour suivant devis

A l'issue de la réalisation des travaux, AIIS adressera une facture.

D252/2019 : ACHAT DE TERRAIN

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une parcelle boisée est insérée dans le périmètre des parcelles que veut vendre à la commune Monsieur Virion.

Il s'agit de la parcelle :

- 301 appartenant à Monsieur Michel Chariot d'une surface de 18 a 79 ca.

Ce propriétaire accepte de le vendre à la commune sur un prix à l'hectare équivalent à celui conclu pour les parcelles de Monsieur Virion soit 2 100 € l'hectare soit 400 euros.

Monsieur Michel Chariot concerné par la vente a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

Après délibération le Conseil Municipal accepte l'achat de cette parcelle dans le but de regrouper une surface boisée plus importante et charge le Maire de signer tout document concernant cet achat.

D253/2019 : ECHANGE DE TERRAINS

Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la décision d'acheter plusieurs parcelles boisées à Monsieur Virion au lieu-dit En Channey, un propriétaire Monsieur Alain Mathieu possède 2 parcelles enclavées au milieu des parcelles de Monsieur Virion.

Les 2 parcelles : 307 et 308 ont une contenance de 28 a 82 ca et de 22 a 25 ca = 51 a 07 ca.

Monsieur Mathieu ne souhaite pas les vendre mais propose un échange avec deux autres parcelles n° A3 et A12 au lieu-dit En Vauvereau d'une contenance de 28 a 75 ca et de 17 a 47 ca = 46 a 22 ca.

Ces 2 parcelles font l'objet de l'achat en cours entre Monsieur Virion et la commune.

Le Conseil Municipal accepte cet échange qui ne se fera qu'après la conclusion de la vente avec Monsieur Virion et charge le Maire de signer tout document.